

C H A M P A G N E - S U R - L O U E



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2021 A 20H00

Présents : M-Christine PAILLOT, J-Baptiste VOINOT, J-Noël COTE, Sylviane BERNISSON, Agnès CAILLET, Maryline COLMAGNE, Jacques GASNER, Pascal GRABY, Michel HUGOT, Gaël LACROIX, Dominique MARTEAU,

Absent - Excusé : Jacques GASNER

Secrétaire de séance : Jean-Noël COTE

1 ONF : TRAVAUX SYLVICOLES 2021

1.1 PROGRAMMATION DE L'ETAT DE L'ASSIETTE 2021

Est définie, comme chaque année, afin d'optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, tout en préservant la biodiversité et le patrimoine forestier, Pour l'année 2021/2022, proposition est faite par l'ONF de procéder à des coupes nécessaires sur les parcelles :

- **6r** composée essentiellement de houppiers (chênes et hêtres) pourraient être vendus en grumes
- **27** en coupe de régénération devant générée environ 250m³
- Le produit de ces coupes est destiné à générer des recettes pour la commune
- En revanche, le produit des coupes d'éclaircies des parcelles 18 et 19, serait destiné à l'affouage.

Après présentation du programme, coupe, exploitation, le conseil municipal a délibéré et donne pouvoir au Maire, à l'unanimité, pour effectuer les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

1.2 AFFOUAGE 2021-2022 :

En complément de la délibération de l'état d'assiette, le conseil municipal s'est positionné sur la dévolution et la destination des coupes proposés par l'ONF en tenant compte de l'aménagement en vigueur et du programme des coupes.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte que le produit des parcelles 18aj et 19aj représentant une superficie de 2,52ha générant environ 50m³ (60 stères) soit réparti entre les affouagistes qui seront inscrits
- Désigne les garants ci-après : GRABY Pascal ; COTE Jean-Noël et LACROIX Gaël

Rappel : pour entrer en possession de son lot, dont le volume maximal, fixé à entre 15 et 20 stères, est partagé en portions attribuées par tirage au sort ; l'affouagiste doit :

1. S'acquitter du paiement de la taxe d'affouage de 65 €
2. Présenter une copie de son attestation Responsabilité Civile en cours de validité, souscrivant ainsi au principe de précaution.
3. Une attestation d'inscription lui sera alors remise.

La Période d'inscription des affouagistes est ouverte du 1^{er} septembre au 30 octobre 2021

- Délai d'exploitation est fixé au 30 avril 2022
- Date d'enlèvement est fixé au 31 août 2022

1.3 REUNION-DECOUVERTE ORGANISEE PAR L'AGENT ONF :

L'agent ONF, dédié sur la commune, propose aux élus, dans la mesure de leur disponibilité, de découvrir leur métier, leur rôle et les missions assurées par l'ONF. Dans le même temps, cette réunion permettra d'évaluer l'étendue du domaine forestier de la commune et se rendre compte de manière concrète des travaux qui y sont réalisés. La date du **vendredi 09 avril de 8h 30 à 12h** qui a été avancée et doit être transmise à l'ONF pour confirmation de cette programmation.

2 ASSOCIATION FONCIERE

2.1 – CAUTION BANCAIRE

L'association Foncière de Champagne-sur-Loue a programmé des travaux de réfection du chemin dit « Trou du Renard » ; il s'agit de bétonner partiellement le chemin sur 70 ml, au point bas fortement impacté par le ravinement de l'eau lors des inondations et fortes pluies. Le cout estimatif des travaux est d'environ 10 000 €.

L'association Foncière fait appel à la commune pour se porter garante de sa demande de prêt de 10 235,55 € (10 000 € en capital et 235,55 en intérêts) contracté auprès du Crédit Agricole de Franche-Comté pour le financement de cette rénovation de chemin lui appartenant, situé sur la commune.

Le remboursement est programmé sur une durée de 84 mois (7 ans) au taux fixe de 0,66%.

Après délibération, le conseil municipal accepte la proposition : à 9 voix pour et 1 abstention (Président de l'AF ne participant pas au vote)

2.2 – DEMANDE DE SUBVENTION DE LA PART DE L'AF POUR PALLIER LE VERSEMENT D'INDEMNITE FORFAITAIRE SECRETARIAT AF

La secrétaire de Mairie étant chargée de réaliser les travaux de facturation et de préparation budgétaire de l'Association Foncière de Champagne sur LOUE, une contribution annuelle de 500€ est demandée par la Mairie, pour dédommager la Commune des frais de fonctionnement afférents à cette prestation examinée en détail par les membres du conseil.

Après discussion, une entente a été trouvée entre les deux parties,

- Dans la mesure où l'AF accepte de contribuer à hauteur de 500€ aux charges de fonctionnement Secrétariat
- Les élus et les représentants de l'AF reconnaissent que les chemins utilisés par les agriculteurs, doivent rester ouverts aux habitants et aux visiteurs sur la commune.
- La commune versera une subvention de 500€, qui fera l'objet d'une délibération chaque année.

Après discussion, les membres du Conseil ont accepté à l'unanimité la proposition.

3 FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RENOVATION ET REMISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DE L'EGLISE

Postes de Dépenses

Postes de DEPENSES	Entreprise	Coût HT
DIAG	ALEA	648
Coordonnateur SPS	G2A	1 785
Annonce Légale Marché Public	E-MARCHEPUBLIC	490
	Le PROGRES	375
	La VOIX du JURA	400
Etude et MO Architecte	J-ZIOUA	15 380
Charpente Couverture Zinguerie	CONTE-BOUROTTE	118 500
Electricité Paratonnerre	PRETRE ET Fils	36 017
TOTAL DEPENSES HT		173 595

Plan de Financement correspondant

RECETTES HT	Participation	Coût HT
DST (Dotation Solidarité Territoriale)	20%	34 300
DSIL (Dotation Soutien à l'investissement local)	30%	52 079
MECENAT	15 000(-6%)	14 100
Région Bourgogne F-C	15 000	15 000
Abondement Fondation Patrimoine	20% de 15 000	3 000
Total Subventions Demandées		118 479
Reste à financer		55 116
TOTAL RECETTES HT		173 595

Afin d'être en mesure d'assurer les dépenses d'investissement : travaux de l'église et d'aménagement camping municipal, un prêt à hauteur de 130 000 € a été sollicité auprès des banques locales : Crédit Mutuel, Caisse d'Epargne et Crédit Agricole. La Caisse d'Epargne et le Crédit Agricole ont répondu à notre demande. Seul le Crédit Agricole nous propose un prêt à hauteur de 130 000€ sur 25 ans, au taux fixe de 1,17%.

Le dossier de prêt sollicité auprès du Crédit Agricole de Franche Comté est proposé aux membres du conseil municipal ; *après délibération, celui-ci donne pouvoir au Maire, à l'unanimité, pour effectuer les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations et l'autorise à signer les documents afférents à ce dossier.*

4 INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

4.1 – CAMPING

Une rencontre avec les candidats retenus pour l'exploitation du Camping est prévue vendredi 26 mars pour leur remettre la proposition de contrat de bail précaire.

L'état des lieux des équipements et installations techniques est terminé. Un calendrier des actions à mener a été établi permettant d'effectuer, avant ouverture du camping, les divers travaux de réparation sur les structures existantes : changement d'un chauffe-eau, petites réparations de plomberie et d'électricité, aire de jeux

4.2 - REUNION PUBLIQUE

En raison du confinement, les dates programmées en janvier et mars ont été, successivement annulées. Compte-tenu du contexte sanitaire toujours sous tension, la publication d'un CHAMPAGNE INFOS est l'option choisie pour diffusion des informations.

4.3 - COMMISSION COMMUNALE « LEON MESNY DE BOISSEAUX »

Lors de la cérémonie du 11 novembre 2020, il était prévu de célébrer les 150 ans de la mort de Léon Mesny de Boisseaux, tué à Nuit-Saint Georges le 20 novembre 1870 par les Prussiens. Nous souhaitons fêter l'évènement le 11 novembre 2021, dans la mesure où la situation sanitaire du moment le permettra. Au cours des prochaines semaines, nous solliciterons quelques personnes désireuses de préparer en amont cette journée commémorative.

4.4 – PROPOSITION DE PLANTATION HAIES EN MONTAIN

La proposition soumise par J-P PAUL de planter une haie destinée à protéger la pelouse Natura 2000 a été soumise au conseil. Il a été convenu d'une rencontre avec les principaux interlocuteurs pour trouver la solution la plus appropriée.

La séance est levée à 21h 50

Le Maire 
Marie-Christine PAILLOT



